



**Dedans
Dehors**

Camp Est :
« bain post colonial »

Le premier placé en rétention
de sûreté

Loi sur l'exécution des peines :
suite et fin

Prévention de la récidive : le retard français

dossier avec Martine Herzog-Evans, David Forbes, Marie Bried, Fergus McNeill et Tony Ward

Objectif 80 000 détenus

Ce n'est plus un objectif de prévention de la récidive, ce n'est plus une perspective de diminution des violences, de régulation sociale et d'insertion des auteurs d'infraction. C'est un objectif de taux de détention, d'exécution mécanique des peines prononcées, de 80 000 détenus à l'horizon 2017. La députée Marietta Karamanli (PS), s'en étonnait lors des discussions autour de la loi de programmation sur l'exécution des peines adoptée le 29 février 2012 : « "96 100 personnes placées sous écrou et 80 100 personnes détenues à horizon 2017". Le projet de loi nous explique tranquillement que la délinquance ne régresse pas et qu'elle va au contraire poursuivre sa progression tout au long des prochaines années. Nous sommes surpris de lire que le texte anticipe l'échec de la politique de lutte contre la délinquance qu'il prétend en quelque sorte finaliser. »

Il est vrai qu'aucune réflexion, aucun débat n'aura été initié par cette majorité présidentielle sur ce que pourraient être des dispositifs et méthodes d'accompagnement plus efficaces à prévenir la récidive. Les recherches sur le sujet sont inexistantes en France, celles produites à l'étranger sont largement ignorées. Pendant ce temps, les records se succèdent. 65 699 personnes détenues au 1^{er} février, 66 445 au 1^{er} mars, jamais la France n'avait autant incarcéré. Si sur le champ de la prévention de la délinquance, la posture fait office d'action, le gouvernement a bel et bien engagé un mouvement d'« industrialisation de l'enfermement ». Avec 57 213 places au 1^{er} février 2012, le parc pénitentiaire n'a jamais été aussi étendu. Alors que le programme de 13 200 places décidé en 2002 n'est pas même achevé, la construction de 24 397 autres vient d'être validée par l'Assemblée nationale, en dépit des mises en garde sur le gouffre financier engagé pour le contribuable et son effet contre-productif sur la délinquance. Entre l'appel d'air des nouvelles places de prison, les pressions opérées sur le système judiciaire pour mettre à exécution les courtes peines au détriment de leur aménagement, l'aggravation des quantum des peines encourues, la création endémique de nouvelles infractions pénales, le maintien du milieu ouvert dans une pauvreté chronique... tout est en place pour que l'objectif soit atteint.

Sommaire

1 Actu :

Loi sur l'exécution des peines : suite et fin
Rétention de sûreté : le premier retenu « essuie les plâtres »
Dix ans de loi Kouchner : funeste anniversaire de la suspension de la peine médicale
Le Contrôleur hausse le ton
Psychiatrie et incarcération : le cercle vicieux n'est pas brisé

18 Nouvelle Calédonie

Camp-Est, « bagne post colonial » ; interview de Elie Poigoune, président de la LDH-NC ; entretien avec Erika Dujardin, ex-médecin chef du centre pénitentiaire de Nouméa

25 De facto

Suicides en hausse en 2011
Séquedun : un jeune schizophrène incarcéré pour des faits mineurs relaxé en appel
Respect de la déontologie : l'OIP interpelle le ministre de la Justice
Entraves répétées aux permissions pour assister aux obsèques de proches
Conditions de détention indignes en Guadeloupe, mais « respectueuses » de la culture locale...

29 En droit

La détention de personnes atteintes de troubles mentaux dénoncée par la Cour européenne des droits de l'homme

32 Dossier

Prévention de la récidive : le retard français

Avec Martine Herzog-Evans, professeure de droit, *Evaluation : sortir de l'artisanat*
David Forbes, formateur et consultant auprès du service de probation de Londres, « OASys, dernière génération »
Marie Bried, psychologue et psychanalyste, « Des groupes de paroles à la française »
Fergus McNeill, professeur de criminologie et travail social en Ecosse, « Soutenir la "désistance" »
et Tony Ward, chercheur et professeur de psychologie en Australie « "Good Lives Model" : l'avant-garde du suivi des condamnés »

60 En actes

Derniers ouvrages de Denis Salas, Laurent Muchielli, Pierre Joxe, Christophe de la Condamine.
Etude sur l'usage de drogues en détention, déclaration de Genève sur la santé en prison, guide de Sidaction sur l'intervention en milieu pénitentiaire.

63 Lettres ouvertes

OBSERVATOIRE
INTERNATIONAL
DES PRISONSDe
De

DEDANS DEHORS
publication bimestrielle
de la section française de
l'Observatoire international des
prisons, association loi 1901,
7 bis, rue Riquet, 75019 Paris,
Tél. : 01 44 52 87 90,
Fax : 01 44 52 88 09,
e-mail : contact@oip.org
Internet : http://www.oip.org

Directrice de la publication :

Florence Aubenas
Rédaction en chef :
Sarah Dindo, Barbara Liaras

Rédaction :

François Bès, Anne
Chereul, Marie Crétenot,
Nicolas Ferran, Samuel Gautier,
Céline Reimeringer.

Secrétariat de rédaction :

Marianne Bliman,
David Duhamel,
Marie-Anne Duverne,
Julie Namyas.

Identité graphique :

MG.,
L.D. < dlaranjeira@caramail.
com >

Maquette :

Claude Cardot/Vélo

© Photos, remerciements à :

Sébastien Erôme,
Nicole Henry-Crémon,
Robert Kluba, Felix Ledru,
Bernard Le Bars,
Bertrand Lauprêtre,
Michel Le Moine,
Anne-Marie Marchetti,
Thierry Pasquet,
Anthony Voisin.

Et aux agences :

Picturertank et SIGNATURES, en
particulier à Marie Karsenty

Impression :

Imprimerie Expressions 2-GP,
10 bis, rue Bisson, 75020 Paris
Tél. : 01 43 58 26 26
ISSN : 1276-6038

Diffusion sur abonnement au
prix annuel de 30 €
Prix au numéro : 7,5 €

Photographie couverture :

Bernard Le Bars

Cahiers de taulard



Primo-incarcéré, Christophe de la Condamine tient dans des cahiers d'écolier le récit factuel et distancié de quatre années d'une détention « ordinaire » dans les prisons françaises de la fin des années 2000. Des « chauffoirs » de la maison d'arrêt de Saintes (cellules de six places) à « l'usine » de Gradignan puis au centre de détention de Mauzac où « il n'y a pas de murs d'enceinte. Pas-de-murs-d'en-cein-te! ». Attendre le

courrier, un changement de cellule, un transfert, la livraison des cantines, la date du procès... « Cela ronge de ne rien maîtriser, c'est une sensation nouvelle, incroyablement destructrice! Subir, subir, ne rien pouvoir faire qu'attendre. » Les combines ou « stratégie de survivance » qu'il faut mettre au point pour des gestes aussi banals que le rasage, les tensions entre codétenus (pour des biscuits, du tabac, du bruit), le sport pour « ne pas penser », les malentendus avec les proches, les courriers qui se croisent, les parloirs qui tardent, puis qui sont si courts... Puis « l'humiliation dans toute sa splendeur », avec la « fouille à corps approfondie, sans toucher rectal tout de même ». Lorsque vient la libération, le sentiment d'un temps perdu, d'être devenu « une pile électrique, toujours sur le qui-vive, toujours dans la violence ». Et le retour dans un monde qui n'est plus le même. « Je suis allé dans une grande surface pour acheter des cassettes audio. Ils n'en vendent plus. L'employé m'a regardé bizarrement ».

Christophe de la Condamine, *Journal de taule*, L'Harmattan, décembre 2011.

L'OIP signataire de la Déclaration de Genève sur la santé en prison

Exprimant leur « inquiétude grandissante à propos de la dégradation des conditions de détention et en particulier des conditions de soins en prison », les participants à la 6e Conférence européenne pour la promotion de la santé en prison, réunis du 1er au 3 février 2012 à Genève, appellent les Etats européens à prendre des mesures urgentes pour assurer le respect des principes de référence autour desquels s'organisent les soins médicaux apportés aux personnes détenues (équivalence des soins, intervention humanitaire, indépendance professionnelle...). Les signataires insistent notamment « sur la nécessité de clarifier le rôle des professionnels de santé travaillant en prison. Ces derniers doivent pouvoir s'assurer que leurs actions sont menées dans le seul intérêt de la santé des personnes détenues. Les conflits de double loyauté étant fréquents

en prison, nous demandons que l'indépendance professionnelle de l'ensemble des services médicaux exerçant en milieu pénitentiaire soit garantie ».

Justice des mineurs : « Adieu 1945 ? »



Avocat depuis 2010, Pierre Joxe parcourt les juridictions pour mineurs et s'insurge contre « la grande offensive politique » visant l'ordonnance de 1945 relative à l'enfance délinquante. Illustrant son analyse politique d'exemples issus des prétoires, l'ancien ministre et membre du Conseil constitutionnel montre « comment notre pays parcourt (...) à l'envers le chemin des progrès accomplis en trois siècles – depuis le temps des Lumières

– en matière de droit pénal ». Répondant à une « approche idéologique d'une rare violence », les textes qui se succèdent depuis dix ans « visent et atteignent effectivement d'abord les jeunes relégués, les jeunes des "quartiers" dits difficiles, jugés dangereux avant même d'être délinquants ». Se construit ainsi un « droit spécial pour les zones dites de non-droit » qui, contrairement aux apparences, n'est pas le même pour tous. Car « un jeune orphelin de père, paumé et plus ou moins abandonné par une pauvre mère qui n'en peut plus » aura bien des difficultés à faire valoir les « garanties d'insertion » requises pour échapper à des peines plancher « qui peuvent rendre la vie impossible et conduire à la mort civile ». Au contraire de certains pays qui, comme le Canada ou la Suède, mobilisent les spécialistes en sciences sociales avant de légiférer, en France, « c'est aujourd'hui l'obscurantisme qui triomphe. La réflexion est méprisée, l'expérience ignorée ». Si, comme l'écrit Pierre Joxe, « l'histoire du droit appliqué aux enfants est un bon guide pour explorer et éclairer l'histoire de nos sociétés », les historiens de demain dresseront un bien sombre tableau des années 2000.

Pierre Joxe, *Pas de quartier? Délinquance juvénile et justice des mineurs*, Fayard, janvier 2012.

Le mythe de « l'explosion de la violence »

« On ne parle pas simplement de la "délinquance", de l'"insécurité" ou de la "violence", mais de "la délinquance qui empire et qui rajeunit", de "l'insécurité grandissante" et de "la violence qui ne cesse d'augmenter". » Dans son dernier ouvrage, le sociologue

Pour tout renseignement sur les activités de l'OIP en France :

OIP section française
7 bis, rue Riquet
75019 Paris
tel : 01 44 52 87 90
fax : 01 44 52 88 09
e-mail : contact@oip.org
site : www.oip.org

Pour témoigner et alerter sur les conditions de détention en France :

Permanence juridique
Elsa Dujourdy : 01 44 52 87 96
elsa.dujourdy@oip.org
Samuel Gautier : 01 44 52 87 94,
samuel.gautier@oip.org
7 bis, rue Riquet
75019 Paris

L'OIP en région

Les coordinations inter-régionales mènent leur action d'observation et d'alerte au sujet de tous les établissements pénitentiaires des régions concernées en lien avec les groupes et correspondants locaux présents :

Pour contacter les coordinations inter-régionales :

Régions Ile-de-France, Guyane, Guadeloupe, Martinique, Nouvelle-Calédonie, Polynésie

François Bès
7 bis, rue Riquet
75019 Paris
01 44 52 87 95
fax : 01 44 52 88 09
francois.bes@oip.org

Régions Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Haute-Normandie

Anne Chereul
19 place Sébastopol
59000 Lille
09 61 49 73 43
06 63 52 10 10
fax : 03 28 52 34 13
anne.chereul@oip.org

Régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes

Barbara Liaras
37, rue Gambetta
86000 Poitiers
09 75 46 16 96
06 22 90 27 60
barbara.liaras@oip.org

Régions Rhône-Alpes, Auvergne

Céline Reimeringer
57, rue Sébastien Gryphe
69007 Lyon
09 50 92 00 34
06 50 73 29 04
fax : 09 55 92 00 34
celine.reimeringer@oip.org

Pour les cinq inter-régions où l'OIP n'a pas encore implanté de coordination, les groupes et correspondants locaux assurent l'observation et l'alerte de la (les) prison(s) présente(s) dans leur ville en lien avec le secrétariat national. Pour les contacter vous pouvez joindre le secrétariat national : contact@oip.org ou 01 44 52 87 90

Aix-en-Provence, Avignon, Bayonne, Laon, Marseille, Metz, Nancy, Nîmes, Toulon, Toulouse (Seysses).

Qu'est-ce que l'OIP ?

Considérant que l'emprisonnement est une atteinte à la dignité de la personne, la section française de l'Observatoire international des prisons (OIP), juridiquement créée en janvier 1996, agit pour la défense des droits fondamentaux et des libertés individuelles des personnes détenues.

Que fait l'OIP ?

Concrètement, l'OIP dresse et fait connaître l'état des conditions de détention des personnes incarcérées, alerte l'opinion, les pouvoirs publics, les organismes et les organisations concernées sur l'ensemble des manquements observés ; informe les personnes détenues de leurs droits et soutient leurs démarches pour les faire valoir ; favorise l'adoption de lois, règlements et autres mesures propres à garantir la défense de la personne et le respect des droits des détenus ; favorise la diminution du nombre de personnes détenues, la limitation du recours à l'incarcération, la réduction de l'échelle des peines, le développement d'alternatives aux poursuites pénales et de substituts aux sanctions privatives de liberté.

Comment agit l'OIP ?

Organisation indépendante des pouvoirs publics, l'OIP ne sollicite aucun mandat ou subvention du ministère de la Justice, s'interdit de prendre part à l'action d'aucun gouvernement, de soutenir aucun parti politique ou de prendre position à l'occasion de toute consultation électorale. Pour faciliter la mise en œuvre de ses objectifs, l'Observatoire suscite la création de coordinations régionales et de groupes locaux en charge de l'observation d'un lieu de détention et composés exclusivement de membres de l'OIP.